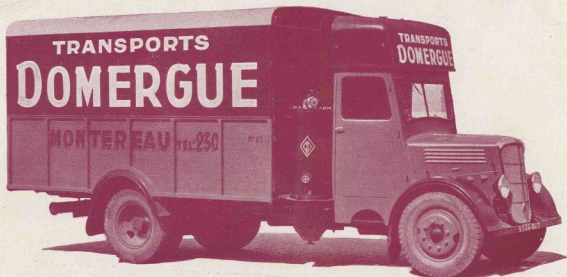


# CHASSIS SURBAISSÉ à moteur à GAZOGÈNE GOHIN-POULENC

## N° 3 - Type G. 40

4.000 kgs. de charge totale y compris la carrosserie



## CONDITIONS DE VENTE

Nos châssis automobiles sont vendus livrables à nos Usines de PUTEAUX, le port étant à la charge de l'acheteur, et payables un tiers à la commande et le solde à la livraison. Ce versement d'avance constituerait le dédit en cas d'annulation de l'ordre signé du client.

Les dates de livraison sont données par nous sans aucun engagement et à titre de simple indication.

Nos châssis automobiles sont entièrement construits en matières de toute première qualité et ne sont expédiés qu'après les essais les plus minutieux. Cependant tout châssis, avant livraison, peut être essayé par la personne qui l'a commandé ou par un tiers désigné par elle. Si l'essai n'est pas réclamé, l'acheteur devra considérer comme bon celui auquel nous aurons procédé.

### GARANTIES

Nous garantissons le matériel de notre production pour un parcours de 25.000 kilomètres, la durée de la garantie ne pouvant toutefois excéder six mois, à dater de la facture.

Notre obligation se borne strictement, en cas de défaut de matière ou de vice de construction, à échanger ou à remettre en état gratuitement à nos Usines, la pièce reconnue par nous comme étant défectueuse, à l'exclusion de toute indemnité pour dommages indirects, tels que : frais de main-d'œuvre, de déplacement, d'essais, de transport, d'emballage, immobilisation du véhicule, etc., et sans aucune indemnité, ni aucune responsabilité à raison des défauts ou vices pouvant exister dans les articles fabriqués par nous, et notamment des accidents de personnes ou de choses qui en résulteraient.

La remise de la pièce présumée défectueuse et l'indication du numéro du châssis auquel elle appartient, ainsi que le kilométrage exact effectué par ledit châssis, sont exigibles au moment de l'appel en garantie ; les demandes de remplacement doivent obligatoirement nous être formulées immédiatement après constatation du défaut.

Notre obligation ne peut motiver aucun retard dans les paiements.

Les échanges ou remises en état de pièces faits au titre de la garantie ne peuvent avoir pour effet de prolonger la durée de celle-ci.

Nous garantissons exclusivement les pièces de notre fabrication, à l'exclusion des pièces, organes ou accessoires portant le nom ou la marque d'un fabricant, tels que : pneumatiques, carrosserie, appareils électriques, roulements à billes, compteurs, etc. ; pour ces pièces, organes ou accessoires, notre garantie est limitée à celle qui nous est accordée à nous-mêmes par nos fournisseurs.

Ne sont pas couvertes par la garantie les détériorations ou avaries résultant d'un oubli, d'une négligence, d'une mauvaise utilisation, d'une surcharge même passagère, de l'expérience du conducteur, d'un manque de soin, d'une insuffisance d'entretien, d'un accident, d'un usage anormal ou abusif, ou encore dues à l'usure normale.

La garantie sera retirée à tout véhicule sur lequel une ou plusieurs des pièces montées par le constructeur auront été remplacées par des pièces d'une autre origine, ainsi qu'à tout véhicule qui aura été transformé, modifié ou réparé en dehors de nos Ateliers.

### GÉNÉRALITÉS

Tous nos véhicules sont essayés avec les pneus avec lesquels ils sont livrés et aucune réclamation ne peut être admise pour l'usure qu'ils subissent de ce chef.

Nous conservons la faculté d'apporter à nos voitures, à quelque époque que ce soit, toutes modifications que nous estimons utiles ou qui pourraient nous être dictées par les circonstances, et sans aucune obligation pour nous d'apporter ces modifications aux châssis des mêmes modèles livrés précédemment. En cas de désaccord avec les caractéristiques indiquées dans le présent catalogue, notre responsabilité est strictement limitée à la reprise du châssis avant sa mise en service et sans aucune indemnité. Toutes promesses, livraisons, de même que tous paiements, sont faits à PUTEAUX. En cas de contestation, les Tribunaux de la Seine seront seuls compétents pour statuer sur toutes actions respectives des parties, sous quelque forme qu'elles soient exercées, par voie principale d'appel en garantie ou d'intervention forcée, et même par voie de référé, afin de mesures urgentes. Les divers modes d'expédition ou de paiement adoptés n'opèrent ni novation, ni dérogation à cette clause attributive de juridiction.

Les réparations des nouvelles charges imposées à l'industrie n'étant pas encore stabilisées, les prix ci-contre sont donnés à titre indicatif, et les commandes seront facturées au tarif en cours au moment de la livraison, la hausse apportée de ce chef ne pouvant toutefois excéder dix pour cent.

Les prix de nos châssis ou voitures pourront être également majorés de la somme correspondant aux hausses survenues sur le prix des pneumatiques pendant le délai d'exécution prévu à la commande.

L'achat de nos voitures ou pièces détachées implique l'acceptation des conditions ci-dessus, applicables à tous nos marchés.

Les commandes prises par nos Agents ne nous lient qu'après acceptation et confirmation de notre part. Tous autres engagements pris par nos Agents vis-à-vis de leurs Clients demeurent à leur charge personnelle et sont sans effet en ce qui nous concerne.

**Le présent tarif annule les précédents. — Il ne constitue pas offre.**

Les commandes sont sujettes à acceptation de notre part.

# UNIC

SOCIÉTÉ NOUVELLE DES  
AUTOMOBILES UNIC  
CAPITAL : 14.550.000 FRANCS  
SIÈGE SOCIAL & USINES :  
1, QUAI NATIONAL - PUTEAUX  
TÉLÉPHONE : LONGCHAMP 21-40

## CHASSIS SURBAISSÉ à moteur à GAZOGÈNE GOHIN-POULENC N° 3 - TYPE G 40 4.000 kgs. de charge totale y compris la carrosserie

### CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES

Moteur type M.G.25. 4 cylindres — Alésage 110 mm. — Course 130 mm. — Puissance au frein : 63 CV. — Régime 2.300 tours-minute — Mélangeur UNIC automatique breveté — Allumage par batterie et allumeur — Boîte à 4 vitesses AV. et marche AR. (Possibilité de prévoir, moyennant supplément, une boîte 5 vitesses) — Freins de grand diamètre avec garnitures larges (servo-frein mécanique) — Direction à droite.

Roues Michelin de 20x5 simples AV., jumelées AR., 1 roue de rechange, garnies de pneumatiques de 190x20.

Poids du châssis nu complet en ordre de marche, environ 2.700 à 2.800 kgs.

Poids total maximum à ne pas dépasser pour le véhicule en charge et en ordre de marche : 6.800 kgs.

Multiplication à adopter pour le pont arrière . . . . .	11x64	10x64	9x64	8x65
Vitesse maxima en prise directe . . . . .	66 kms.	60 kms.	55 kms.	48 kms. 500
Pente maxima gravie en première vitesse (sans remorque)	14,5 %	16 %	18 %	20 %

Se fait en trois types :

**CHASSIS** type G.40.V. (Voyageurs) avec gazo-malle plan n° 63.715 . . . . .

**CHASSIS** type G.40.M. (Marchandises de densité moyenne) plan n° 64.028 . . . . .

**CHASSIS COURT** type G.40.B. (spécial pour bennes avec boîte de vitesses comportant une trappe) plan n° 66.531 . . . . .

De la planche tablier au pont AR	Du pont AR à l'extrémité AR du châssis	Longueur carrossable	Empattement
3 m. 510	1 m. 390	4 m. 900	3 m. 910
3 m. 510	1 m. 700	5 m. 210	3 m. 910
2 m. 820	0 m. 950	3 m. 770	3 m. 220